

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 28 juin 2022

Secrétaire(s) de la séance: Mélissa MILAT

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Excusés: Olivier THIBAUT, Arnaud BÉGUÉ

*** Vote du Compte Administratif 2021,**

*** Vote du Compte de Gestion 2021,**

*** Affectation du résultat de fonctionnement,**

*** Vote du Budget Supplémentaire 2022,**

*** Distributeur de pains,**

*** Organisation du 14 juillet,**

*** Questions diverses**

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif 2021 - Villechétive (2022 DE 18)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FRISSON Frédéric, 1er adjoint après la sortie de Madame le Maire, valide le compte administratif de l'exercice 2021 , lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 827.78			192 297.16	10 827.78	192 297.16
Opérations exercice	39 323.99	66 478.66	182 003.70	244 410.33	221 327.69	310 888.99
Total	50 151.77	66 478.66	182 003.70	436 707.49	232 155.47	503 186.15
Résultat de clôture		16 326.89		254 703.79		271 030.68
Restes à réaliser	44 850.00	1 332.00			44 850.00	1 332.00
Total cumulé	44 850.00	17 658.89		254 703.79	44 850.00	272 362.68
Résultat définitif	27 191.11			254 703.79		227 512.68

Vote du compte de gestion 2021 - Villechétive (2022 DE 19)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIÉ Nicole, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - villechétive (2022 DE 20)

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 254 703.79

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	192 297.16
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	44 724.05
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	62 406.63
Résultat cumulé au 31/12/2021	254 703.79
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	254 703.79
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	27 191.11
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	227 512.68
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget supplémentaire 2022 - Villechétive (2022 DE 21)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'adoption du budget supplémentaire de la commune de Villechétive pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 565 182.68 Euros

En dépenses à la somme de : 565 182.68 Euros

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Distributeur de pain

Madame le Maire a rencontré le fournisseur de la machine à pain ainsi que le boulanger. Divers travaux sont à effectuer pour l'installation de la machine. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le boulanger.

Organisation du 14 juillet

* le 13 juillet : retraite aux flambeaux à 22h. Le départ se fera dans la cour de la Mairie et la sono sera assurée par un conseiller municipal.

* le 14 juillet :

- le repas du midi est à 10 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Le repas sera préparé par les conseillers municipaux et toutes les bonnes volontés. Les vins seront offerts par l'Amicale de Villechétive.
- Divers jeux seront proposés l'après-midi

Questions diverses

* Comptabilité publique : au 1er janvier 2023, la commune passera de la comptabilité M14 à la M57. Une formation est proposée aux élus en septembre sur ce passage en M57.

* Pignon : le haut du pignon au coin de la cantine est abîmé, cela a permis l'installation d'un nid.

* Téléconsultation : une téléconsultation aura lieu au cabinet d'infirmières d'Arces. La téléconsultation est une consultation réalisée à distance d'un patient par un médecin (généraliste ou de toute autre spécialité médicale)...

Fin de séance à 21 h 50